



Organisme de bassins versants Duplessis

« Nos rivières sont des indicateurs de nos équilibres écologiques. Les connaître constitue le premier pas pour les protéger des menaces actuelles et futures pesant sur ce patrimoine inestimable. »

Vers une gestion intégrée de l'eau



Dans ce numéro

Mot du Président du conseil d'administration.....	2
Mot du Directeur des opérations.....	3
Protection des sources d'eau potable - Plans intégrés de protection et de conservation.....	4
Projet de loi C-45 - Les conséquences pour l'eau et la navigation.....	5
Information au public - Activités communautaires.....	6
Revue de presse en environnement par l'OBV Duplessis - Désormais disponible en ligne!.....	7
Carte de la zone de gestion intégrée de Duplessis.....	8
L'organisme.....	8



MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

C'est avec le plus grand plaisir que je donne à nos lecteurs un bref compte rendu des actions les plus déterminantes des deux dernières années de l'OBV Duplessis (2011 et 2012). L'acquisition d'une crédibilité scientifique dans le domaine de la gestion des ressources hydriques s'est traduite par l'octroi des premiers contrats rémunérés pour l'OBV Duplessis au sein de son milieu.

Tout en gardant le cap sur notre mandat principal, qui est l'élaboration du Plan directeur de l'eau (PDE), ces projets ont permis à l'équipe d'élargir son expertise en matière de gestion des ressources hydriques et de diversifier ses missions au sein du milieu. La réalisation de ces projets, de nature variée, a donné à l'équipe l'opportunité de mieux s'appropriier certains enjeux de l'eau sur le territoire; en conséquence, ces nouvelles connaissances acquises par le biais de ces projets ne feront qu'enrichir le contenu du PDE.

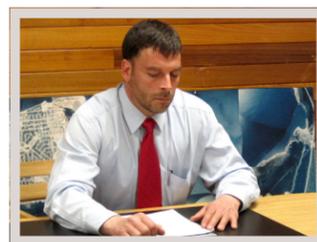
Le printemps 2011 a été marqué par l'organisation du premier forum de concertation sur la problématique de prolifération d'algues bleu-vert au lac Carheil, situé au sud de la ville de Fermont. Ce rendez-vous a permis à l'OBV d'exposer aux acteurs de l'eau et au public plusieurs aspects de la problématique de prolifération d'algues bleu-vert au lac Carheil et, par la même occasion, de réunir le financement nécessaire à la réalisation du premier volet de cette étude. Le développement d'un partenariat avec une chercheuse en limnologie de l'université McGill nous permet, depuis l'été 2012, d'explorer d'autres avenues de recherche telles que l'analyse de l'évolution de l'état du lac depuis l'installation de la ville dans les années 70.

D'autres défis nous ont été lancés, tels que le mandat proposé par le regroupement du Mamit Innuat pour la rédaction d'un guide en vue de l'élaboration des Plans de protection des sources d'eau potable de plusieurs communautés des Premières nations du Québec (automne 2011), ainsi que l'élaboration d'un devis d'appel d'offres pour la Ville de Sept-Îles pour l'élaboration du Plan intégré de protection et de conservation (PIPC) de la source d'eau potable située au lac des Rapides (automne 2012). Il s'agit du second PIPC dans la province. Ces deux mandats honorés font de l'OBV un chef de file au Québec en matière de plans de protection des sources d'eau potable.

Aussi, dans le cadre du programme de participation des organismes publics de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, l'OBV Duplessis a commenté les sections en lien avec l'eau de l'étude d'impact environnemental de Mine Arnaud. Pour le public, les conclusions dégagées dans ce rapport ont été importantes pour la compréhension des modifications des caractéristiques hydrographiques et hydrologiques des bassins versants touchés par le projet de Mine Arnaud.

Finalement, le premier projet de sensibilisation de l'OBV Duplessis, « *Eau courant des enjeux* » (automne 2012), a été l'occasion d'informer les élèves de secondaire IV et V des écoles de Port-Cartier et de Fermont sur les enjeux locaux de l'eau, tels que les problématiques d'eau potable et d'eaux usées du secteur Pentecôte et d'algues bleu-vert au lac Carheil. Ce projet a été rendu possible grâce à la participation d'ArcelorMittal Mines Canada.

Aujourd'hui, l'OBV Duplessis compte consolider sa présence dans le milieu en multipliant ses missions à travers la réalisation de nouveaux défis aussi stimulants que formateurs. La situation économique effervescente de la région de Duplessis représente un terrain propice au développement de notre expertise scientifique dans toutes les disciplines de l'eau.



Marc Fafard



Baie des Sept-Îles

MOT DU DIRECTEUR DES OPÉRATIONS

En ce début d'année 2013, c'est avec enthousiasme que l'OBV Duplessis renoue avec la parution annuelle de son bulletin d'information.

Concernant le mandat premier de l'OBV, l'élaboration du Plan directeur de l'eau (PDE), l'année 2012 a vu la réalisation de 30 fiches-portrait de bassins versants, situés dans les MRC de Sept-Rivières et de Minganie. Ces fiches-portrait détaillées, d'environ une quinzaine de pages chacune, constituent l'ossature de départ pour l'élaboration du PDE. En effet, c'est à partir de la description de chaque bassin versant que l'on pourra ensuite en faire le diagnostic en vue de déterminer les objectifs à atteindre et d'établir le plan d'action.

Les fiches suivent toutes la même structure, soit la description du territoire, la description des interactions entre activités anthropiques et ressources en eau et un bilan des enjeux et des aspects à investiguer pour chaque bassin versant. Les fiches sont toutes accompagnées de quatre cartes thématiques illustrant les différentes sections de la fiche.

Dans un objectif de recueil d'information tendant à être exhaustif, nous avons établi des étapes successives de révision des fiches par différents partenaires. La première étape de révision a ciblé nos partenaires ministériels, puis la seconde étape visera

les partenaires communautaires et municipaux. Enfin, la population étant également une grande source d'information, nous avons prévu une consultation publique sur ces fiches-portrait. Celle-ci prendra la forme d'une consultation par l'intermédiaire du site internet de l'OBV Duplessis. La prise en main des fiches finales est prévue pour l'automne 2013.

Initialement prévue en mars 2013, l'échéance pour la remise du PDE a été reportée de quelques mois par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Étant donné la démesure du territoire de Duplessis, ce délai est bienvenu.



Ghassen Ibrahim

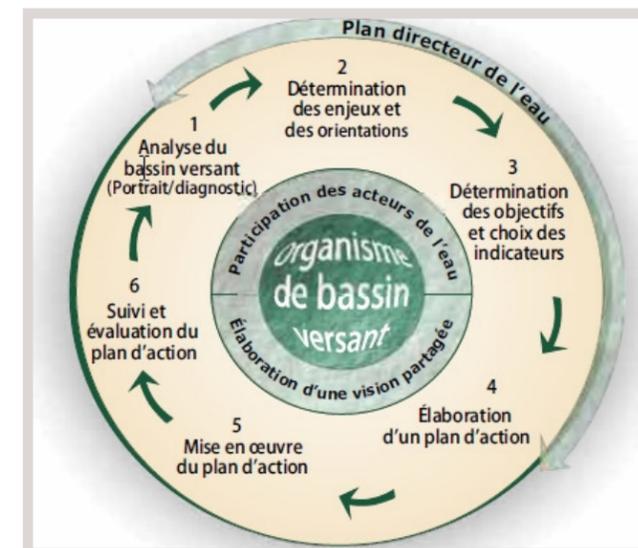


Schéma du cycle de gestion intégrée des ressources en eau (source : MDDEP)

Textes complets de la réglementation

◆ STRATÉGIE DE PROTECTION ET DE CONSERVATION DES SOURCES DESTINÉES À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE.

Document de consultation publique, avril 2012

Disponible au :

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/strategie/strategie.pdf>

◆ RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION ET

RÈGLEMENT RELATIF À L'APPLICATION DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT, RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES, RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE, RÈGLEMENT SUR LE STOCKAGE ET LES CENTRES DE TRANSFERT DE SOLS CONTAMINÉS ET CODE DE GESTION DES PESTICIDES

— Modification

Disponible au :

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/prelevements/reglement-prelevement-protection.pdf>

PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE Plans intégrés de protection et de conservation

La réglementation provinciale concernant les sources destinées à l'alimentation en eau potable est en train d'être modifiée afin de, notamment, renforcer la protection des sites de prélèvement en eau de surface, qui ne bénéficiaient jusqu'alors que de mesures initiées par chaque municipalité.

La future réglementation s'inspire de la démarche privilégiée par Santé Canada, l'approche à barrières multiples, « *de la source au robinet* », qui vise la mise en place de mesures de protection efficaces à chaque niveau de fabrication et distribution de l'eau afin de pallier la défaillance éventuelle de protection à chacune de ces étapes successives.

Approche à barrières multiples : « De la source au robinet » (Santé Canada, 2001)

La première barrière est la protection de la source, c'est-à-dire la protection du site de prélèvement, et constitue une étape essentielle pour prévenir la contamination de l'eau brute. Cette démarche engendre des bénéfices tant en santé publique que d'ordre économique pour l'exploitant, à travers la pérennité des infrastructures de traitement et donc des investissements réalisés.

Cette évolution réglementaire a pour support deux documents, la *Stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable* et le projet de *Règlement sur le prélèvement des*

eaux et leur protection, qui ont fait l'objet d'une consultation publique au cours de 2012 et entreront en vigueur prochainement. Ces deux documents demandent aux exploitants d'installations de captage d'évaluer la vulnérabilité des sources d'approvisionnement en eau potable et de prendre des mesures de protection adéquates.

Dans ce cadre, la Ville de Sept-Îles a pris les devants, habitée d'une volonté de protéger sa source dans un contexte de développement manifeste. En effet, le site du lac des Rapides subit une pression grandissante en raison du développement urbain, industriel et récréotouristique à proximité du lac. L'OBVD a rédigé en septembre 2012 un devis d'appel d'offres pour une étude de

vulnérabilité de la source d'eau potable du lac des Rapides et l'élaboration d'un plan intégré de protection et de conservation.

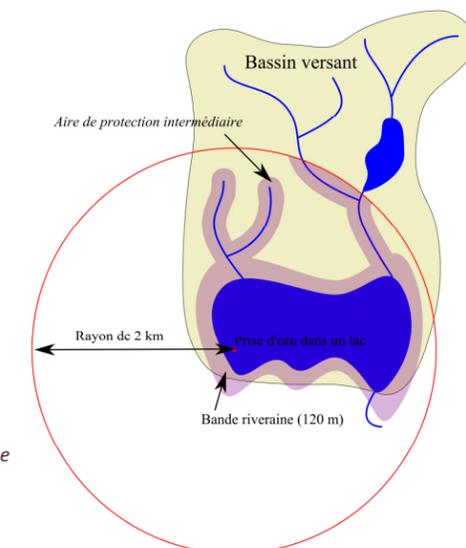


Schéma des zones de protection telles que définies dans le projet de règlement

4

PROJET DE LOI C-45 Les conséquences pour l'eau et la navigation

Le projet de Loi C-45 introduit d'importants changements à la *Loi sur la protection des eaux navigables* (LPEN), à commencer par son nom : elle est devenue la *Loi sur la protection de la navigation* lors de son adoption par la Chambre des communes le 4 décembre dernier.

La LPEN obligeait, dans le cas où un promoteur planifiait la construction d'un ouvrage pouvant entraver la navigation, comme un barrage, un pont, un quai, etc., la production des avis publics et l'obtention d'une approbation de Transports Canada (TC). De plus, dans le cas où un ouvrage entravait sévèrement la navigation, une évaluation environnementale fédérale était requise.

Cette loi, malgré le fait que son objectif premier soit la protection de la navigation, a contribué de manière importante à la protection environnementale au pays. En effet, plusieurs types de projets soumis à la LPEN déclenchaient automatiquement un processus fédéral d'évaluation environnementale. De plus, le maintien d'un débit d'eau favorable à la navigation contribuait au maintien de conditions hydrauliques favorables à la qualité de l'eau et à la biodiversité.

En 2009, le gouvernement conservateur avait déjà ajouté de nombreuses exemptions à la LPEN; ainsi, les quais et autres ouvrages mineurs n'étaient plus soumis à la LPEN. De plus, plusieurs types de projets soumis à la LPEN ne déclenchaient plus de processus fédéral d'évaluation environnementale.

Néanmoins, la modification proposée en 2012 représente la refonte la plus importante. Ainsi, plutôt que de protéger tous les cours et plans d'eau à moins

d'inscription à une liste d'exemptions, la nouvelle mouture de la loi ne protégera que les cours et plans d'eau inscrits à une liste d'inclusions, comportant à ce jour 97 lacs, 62 rivières et trois océans. Aucune rivière de la Côte-Nord n'est incluse dans la liste actuelle des cours d'eau où la navigation est protégée : pas plus la rivière Magpie, site de canotage exceptionnel, que la rivière Natashquan, l'une des routes traditionnelles des Innus. De plus, aucun ouvrage soumis à la nouvelle loi ne déclenchera le processus fédéral d'évaluation environnementale. Les promoteurs d'ouvrages nuisant à la navigation sur les eaux non répertoriées



Pont sur la rivière Mingan

La Loi sur la protection des eaux navigables devient la Loi sur la protection de la navigation

à la liste d'inclusions ne seront plus dans l'obligation d'émettre des avis publics ni d'obtenir une approbation de TC. L'ajout futur de cours ou plans d'eau à l'annexe des eaux navigables protégées sera à la discrétion du Cabinet et devra être d'intérêt économique national ou régional, dans l'intérêt public ou demandé par une autorité locale.

Même si la législation provinciale en matière d'environnement demeure (par exemple, la construction d'un barrage est toujours soumise à une évaluation environnementale provinciale), la navigation est un domaine de compétence fédérale exclusive. Ainsi, le gouvernement provincial pourrait difficilement s'opposer ou imposer des conditions à un projet à propos de la navigation. Il en reviendra aux citoyens ou entreprises d'intenter des poursuites contre les pro-

moteurs d'ouvrages nuisant à la navigation, avec les inégalités de moyens et d'expertise que l'on peut imaginer.

Interpelé par la protection de la navigation, une activité récréative et traditionnelle importante sur la Côte-Nord, l'OBV Duplessis a produit une liste des cours d'eau navigables sur son territoire qu'il a transmise au député de sa circonscription, qui pourra y référer afin de demander leur inclusion à la nouvelle *Loi sur la protection de la navigation*.

Source : Ecojustice, *Bill C-45 and the Navigable Waters Protection Act (RSC 1985, C N-22)*,

http://www.ecojustice.ca/files/nwpa_legal_backgrounder_october-2012/at_download/file

5

INFORMATION AU PUBLIC

Activités communautaires

L'OBV Duplessis fait de l'information du public son enjeu prioritaire et a été cette année plusieurs fois à la rencontre des citoyens.

Tout d'abord, nous avons souhaité présenter aux citoyens la zone de gestion intégrée de l'eau par bassins versants de Duplessis, à travers une exposition composée d'une série de cartes thématiques et de photographies du territoire. Les thèmes abordés avaient pour support les synthèses des informations recueillies ainsi que les projets réalisés par l'OBVD et portaient, entre autres, sur l'hydrologie, le relief et la géologie, la géomorphologie fluviale ou encore l'approche géomatique. Cette exposition sur 14 panneaux, baptisée « *Eau, rivières et territoire de Duplessis* », a été affichée à la bibliothèque Louis-Ange-Santerre de Sept-Îles durant quatre semaines, entre le 5 février et le 3 mars 2012. Elle a permis d'offrir une information documentée aux citoyens et a reçu de belles appréciations de la communauté dans son livre d'or. Il est prévu que cette exposition soit présentée par la suite dans d'autres municipalités de Duplessis.



Par ailleurs, un projet communautaire de sensibilisation des élèves de secondaire IV et V, nommé « *Eau courant des enjeux* », a été conduit dans les villes de Port-Cartier et Fermont. Celui-ci a pris la forme d'une présentation interactive d'environ 1 h auprès de chacune des classes, traitant à la fois des ressources en eau de manière globale et, de manière plus ciblée, des enjeux locaux spécifiques à chaque municipalité concernant l'eau potable et le traitement des eaux usées. Les élèves ont été ainsi confrontés à l'importance de l'eau autant qu'à sa fragilité. En outre, les notions de bassins versants, de bioindication, de pollution et d'algues bleu-vert ont été abordées.

Enfin, l'accès à l'OBVD est ouvert à tous ! L'ensemble des rapports réalisés par l'équipe sont accessibles *via* notre site internet, à l'adresse www.obvd.qc.ca. Aussi, chacun peut devenir membre et ainsi démontrer son appui à l'organisme et à la gestion intégrée des ressources en eau. L'adhésion est gratuite et permet en outre de participer aux AGA et de pouvoir devenir membre du CA ainsi que, notamment, d'avoir accès en ligne à une revue de presse riche et ciblée dont les modalités sont détaillées ci-après.

REVUE DE PRESSE EN ENVIRONNEMENT PAR L'OBV DUPLESSIS

Désormais disponible en ligne!

Depuis les débuts de l'OBV Duplessis en juin 2010, nous tenons à jour une revue de presse. Principalement alimentée par les médias locaux (les hebdomadaires Le Nord-Côtier, Le Nord-Est et Le Port-Carquois, ainsi que la section locale de Radio-Canada), mais présentant également quelques contenus provenant de médias nationaux (Le Devoir, La Presse, Le Soleil), cette revue de presse rassemble les articles traitant de sujets environnementaux liés à l'eau.



Depuis décembre 2012, cette revue de presse est publiée en ligne sur la plateforme gratuite Picasa Web de Google, ce qui la rend accessible pour tous les

membres. Vous y trouverez les actualités sur l'eau potable et les eaux usées des municipalités du territoire de l'OBV Duplessis, des informations sur les industries minière et hydroélectrique ou encore les activités récréotouristiques. Ces articles permettent de documenter non seulement les activités existantes, mais également les projets annoncés.

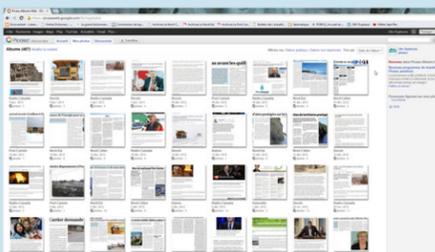
En préservant le visuel original des articles de journaux ou des sites web, incluant les illustrations, la revue de presse de l'OBV Duplessis se démarque de la plupart des revues de presse compilées par diverses organisations. Nous espérons que le format attrayant des articles égayera votre lecture.

Le résumé des articles étant inscrit dans notre base de données, elle en devient une véritable banque d'archives. Ainsi, les membres peuvent effectuer des recherches par mot-clé afin d'extraire les articles traitant du sujet qui les intéresse.

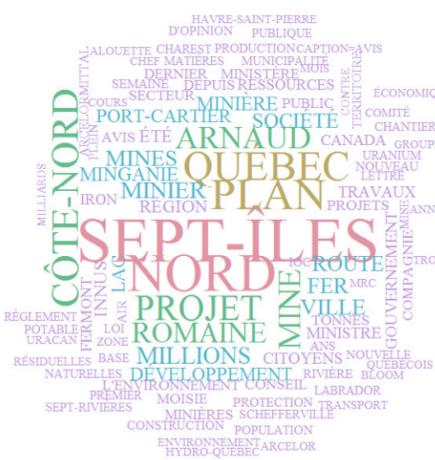
La revue de presse est améliorée en continu. Les résumés des articles plus anciens sont progressivement inscrits à la base de données et la banque d'archives est mise à jour périodiquement avec les articles plus récents.

Afin de bénéficier de l'accès privilégié à la revue de presse en environnement de l'OBV Duplessis, devenez membre en contactant info@obvd.qc.ca. Nous vous transmettrons la marche à suivre pour vous connecter à Picasa Web.

Bénéficiez d'une banque de 2000+ articles

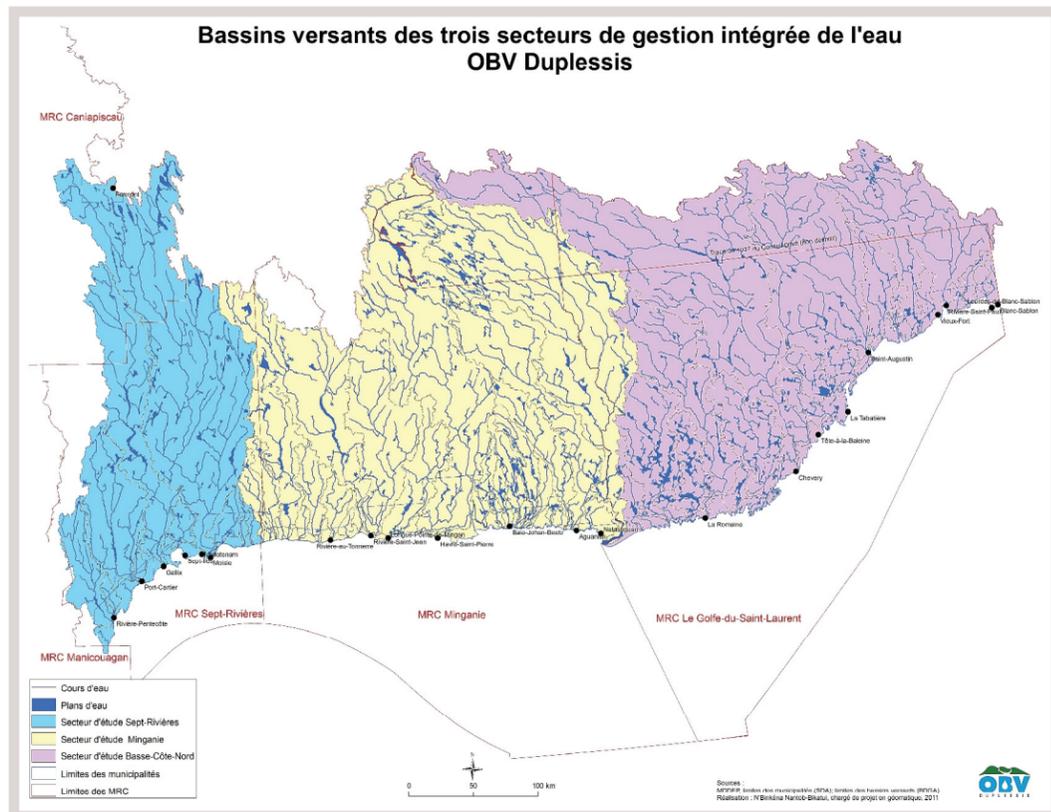


...faites des recherches à l'aide de 7000+ mots-clé



...consultez les articles dans leur format original





L'organisme

OBV Duplessis

719 boulevard Laure
 Sept-Îles (QC)
 G4R 1Y2

Téléphone : 418-960-1246
 Télécopie : 418-960-1249
 Courriel : info@obvd.qc.ca

Site internet :
www.obvd.qc.ca



Promouvoir l'acquisition de connaissances sur l'état socio-environnemental des bassins versants afin de pouvoir informer, sensibiliser, mobiliser et établir des recommandations.

Promouvoir la protection et la mise en valeur des bassins versants et des ressources qui y sont associées dans une perspective de développement durable.

Assurer la concertation entre tous les intervenants ayant un intérêt dans la gestion intégrée de la ressource en eau.

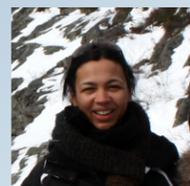
L'équipe



Ghassen Ibrahim,
 directeur des opérations



Myriam Luce,
 responsable du PDE



Clara Othoniel,
 chargée de projets